

LE PETIT CROZOIS



Bulletin municipal N°6 Février 2015





Sommaire

- [Le mot du Maire](#)
- [La gestion de la commune](#)
- [Le point sur la commune](#)
- [Informations diverses](#)
- [La Communauté de communes](#)
- [Le Parc Naturel Régional](#)
- [Les prochaines élections](#)
- [Infos pratiques](#)

Le mot du maire

Chères Crozoises, chers Crozois,

C'est toujours un plaisir et un bonheur pour moi de vous présenter mes vœux, à toutes et tous et de saluer ainsi une nouvelle année 2015, avec ce qu'elle promet d'espérance, de souhaits et de projets individuels et collectifs.

L'année 2014 a été une année d'élections et pour moi l'occasion de remettre en jeu mon mandat. Je suis fier que vous m'ayez renouvelé votre confiance avec une équipe remaniée pour plus de la moitié de ses membres. Pour la première fois, une seule liste s'est présentée dans notre commune.

Pour ces raisons, je suis honoré d'avoir pu travailler en harmonie avec tous les habitants de Croze. Je suis et demeurerai toujours à votre écoute, comme je l'ai été par le passé et je fonde de grands espoirs dans la nouvelle équipe.

L'année 2014 a vu naître la nouvelle intercommunalité : la communauté de communes Creuse Grand Sud. Cela représentera beaucoup d'avantages pour la commune. Nous pourrons en débattre plus longuement dans les prochains mois lors de réunions publiques.

L'année 2015 sera riche en travaux. Un grand projet voit enfin le jour. La restauration de l'église, depuis de nombreuses années en sursis, va débuter au printemps prochain. Merci à mes conseillers pour leur ténacité qui a permis l'aboutissement de ce projet. Merci également aux parlementaires et aux services de l'Etat pour les différentes aides apportées.

La salle polyvalente va être rénovée. Les fenêtres seront changées dans quelques semaines, puis débuteront les travaux d'isolation.

Des travaux de voirie seront mis en œuvre, ainsi que le renforcement du réseau d'électrification. Bien d'autres projets sont prévus.

Croze évolue, grâce à une équipe active et responsable qui travaille le mieux possible pour le bien-être de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal et reste ouvert à de nouvelles idées ou suggestions de votre part.

Didier TERNAT

La gestion de la commune

- [Les élections municipales](#)
- [Le conseil municipal](#)
- [Le personnel communal](#)
- [Remerciements](#)
- [Les diverses commissions](#)

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales ont eu lieu **le dimanche 23 Mars 2014**.

La participation a été massive car 89,63 % des électeurs inscrits se sont déplacés aux urnes, ce qui atteste de l'intérêt qu'ils portent aux élections locales. Qu'ils en soient ici remerciés.

Les résultats :

- Inscrits : 164
- Votants : 147
- Exprimés : 133

Les onze candidats de la liste « **la continuité pour l'avenir de Croze** », menée par Didier Ternat, sont élus au premier tour avec des pourcentages de vote allant de 75,93 % à 90,22 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les nouveaux élus se sont réunis **le samedi 29 mars 2014**, afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Didier TERNAT est élu maire.

Gérard JABOUILLE est élu premier adjoint.

Henri DEGAINE est élu deuxième adjoint.

Joëlle CHAGOT est élue troisième adjoint.

Les autres conseillers municipaux sont, par ordre alphabétique :

Claire CHAUVAT

Mélissa CONTI

Caroline CRUICKSHANK

Raymonde GAULE

François LEPROUX

Thierry LESBATS

Mandy MERCIER

LE PERSONNEL COMMUNAL

- Chantal GREGOIRE, secrétaire de mairie
- Pascal GAULE, adjoint technique territorial deuxième classe (7 heures par semaine)
- Alain JOUAN, Contrat Unique d'Insertion (20 heures par semaine)
- Josiane METTAS, adjoint administrative deuxième classe (15 heures par semaine)

REMERCIEMENTS

Le samedi 17 mai 2014, à 18 heures, la nouvelle équipe municipale a convié tous les Crozois et Crozaises à **un apéritif dînatoire à la salle des fêtes de Croze**.

Monsieur le Maire ainsi que les membres du nouveau conseil municipal ont salué l'intérêt général de la population pour le programme proposé par « la continuité pour l'avenir de Croze » et ont chaleureusement remercié les électeurs et les électrices qui leur ont accordé leur confiance.

Conformément à leurs engagements, ils seront au service de tous, sans exclusivité et à leur écoute, ils s'efforceront de répondre au quotidien aux attentes de tous les habitants et mettront toute leur énergie et leur détermination pour mener à bien les projets indispensables aux besoins de chacun et de la commune.

Les habitants ont été très nombreux à avoir répondu à l'invitation et c'est dans une salle des fêtes comble que nous avons échangé, discuté, fait plus ample connaissance pour certains d'entre nous et partagé les mets délicieux ainsi que, bien sûr, le verre de l'amitié.

MERCI A TOUS.

LES DIVERSES COMMISSIONS

Commission des travaux :

C. Cruickshank, H. Degaine, G. Jabouille, F. Leproux, T. Lesbats, D. Ternat

Commission des finances :

J. Chagot, M. Conti, C. Cruickshank, H. Degaine, R. Gaule, G. Jabouille, M. Mercier, D. Ternat

Commission communale des impôts directs (*personnes choisies par le CCID sur la liste électorale*)

D. Ternat, de droit, en qualité de maire

Pascal Degaine, Eric Follezou, Gilles Petron, Marc Bultel, Robert Martin, René Forest (titulaires)

Clotilde Lacordaire, Roger Peyrat, Robert Gaule, Guy Boissier, Patricia Jabouille, Camile Rouby (suppléants)

Commission des fêtes, cérémonies et vie associative :

C. Chauvat, R. Gaule

Commission environnement et forêts :

H. Degaine, G. Jabouille, T. Lesbats, D. Ternat

Commission embellissement des villages :

C. Cruickshank, T. Lesbats, D. Ternat

SDEC (syndicat d'électrification) :

H. Degaine, G. Jabouille (titulaires), F. Leproux, D. Ternat (suppléants)

SIAEPA (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la haute vallée de la Creuse, communes de Clairavaux, Croze et Felletin) :

G. Jabouille, D. Ternat (titulaires), H. Degaine (suppléant)

SDIC (informatique)

C. Chauvat (titulaire), M. Conti (suppléant)

Commission PNR (Parc Naturel Régional)

D. Ternat (titulaire), G. Jabouille (suppléant)

SIAEP (syndicat des eaux de Crocq) :

F. Leproux, D. Ternat (titulaires), H. Degaine (suppléant)

Commission Défense :

T. Lesbats

Commission CCAS

J. Chagot, M. Conti, R. Gaule, M. Mercier, D. Ternat, ainsi que quatre habitants de la commune : Patricia Jabouille, Clothilde Lacordaire, Jane Leproux, Carole Trempon-Degaine

Commission CNAS

D. Ternat, Chantal Grégoire, secrétaire de mairie

Site Internet de la commune

C. Chauvat, M. Conti

Le point sur la commune

- **Les travaux réalisés**
 - [Travaux de voirie](#)
 - [Marches du cimetière](#)
 - [Acquisition de matériel](#)
 - [Numérotation des habitations](#)
 - [Salle des fêtes](#)

- **L'église**
 - [Restauration extérieure](#)

- **Les projets à long terme**
 - [Accessibilité de la mairie](#)
 - [Isolation de la salle des fêtes](#)
 - [Entretien courant des routes, élagage](#)
 - [Gestion de la forêt communale](#)

Les travaux réalisés et en cours

Travaux de voirie :

Des travaux de voirie ont été effectués sur deux routes communales, afin d'améliorer la conduite des automobilistes. Il a été réalisé un revêtement bicouche et une dépose de gravitons en surface, sur une distance de 725 m au niveau de la voirie communale VC5 de La Brousse et d'un enrobé à chaud sur la route du Tarderon.

Le coût de cet aménagement est de 14 261,50 €HT dont une aide financière du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal (FDAEC) d'un montant d'environ 5 500 € qui a été attribuée à la commune et a ainsi contribué à la réalisation de ces travaux.

Ce projet a été réalisé par la société EUROVIA.

Dans la continuité, des travaux d'entretien ont été réalisés sur l'ensemble des routes de la commune. 20 tonnes d'enrobé à froid ont été mis en œuvre par les cantonniers, avec l'aide des conseillers municipaux, ce qui nous a permis de faire des économies. Les matériaux ont été fournis par l'entreprise Leproux pour un montant de 2 250 € HT.

Amélioration de la signalisation au bord des routes croisées :

Pour la sécurité des habitants, la commune a choisi d'améliorer la signalétique au bord des routes, en posant des panneaux supplémentaires. Ces achats sont réalisés avec les amendes de police dont la commune touche un pourcentage.



Revêtement bicouche et une dépose de gravitons en surface sur la route de La Brousse.



Enrobé à chaud sur la route du Tarderon.



Panneaux limitation de vitesse, limitation de largeur et voie sans issue sur le lieu-dit Sansonneche.

Les marches du cimetière :

La réfection des marches du cimetière est une continuité aux travaux du mur de soutènement, réalisés en 2012.

Suite à la déviation de la route Felletin / Ussel, les pierres du quai de la gare ont été soigneusement mises de côté, afin de les réutiliser pour la réfection de ces marches. Ce principe a permis de réduire fortement le coût total des travaux (environ 30 000 € par rapport aux devis initiaux) et ainsi de réutiliser le patrimoine de la commune.

Les travaux ont été réalisés par une entreprise locale, dirigée par Mr PAROT Patrick, située à Sainte-Feyre-la-Montagne, avec l'aide des employés municipaux. Le coût total de la réfection s'élève à 18 000 €, dont une aide de 5 000 € de l'Etat.



Les marches du cimetière avant réfection.



Les marches du cimetière après travaux.

Acquisition de matériel :

La commune a souhaité renouveler son matériel pour le confort de ses employés. Nous avons acquis une tondeuse d'une valeur de 1 082 €, un perforateur et une visseuse.

La numérotation des habitations :

Le projet de numérotation des habitations de la commune est en cours de réalisation. Les plaques seront installées par les employés de la mairie.

Cette démarche est établie dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la direction du courrier du Limousin de La Poste. Elle permettra de faciliter :

- Les interventions des services d'urgence (SDIS, SAMU, Médecins, Ambulanciers ...)
- Les interventions des services d'électricité, de Gaz, d'Eau ... ;
- Le développement des services à la personne ;
- La livraison des particuliers et des entreprises ;
- L'accès des facteurs référents, remplaçants ou saisonniers.



Changement des menuiseries de la salle des fêtes :

Suite au bilan énergétique réalisé sur le patrimoine communal, la commune a décidé de changer les menuiseries (fenêtres et portes) de la salle des fêtes. Les travaux seront réalisés dans la première quinzaine de février, par l'entreprise Laurent Fayette, pour un coût total de 11 000 € HT. Une aide sera attribuée.

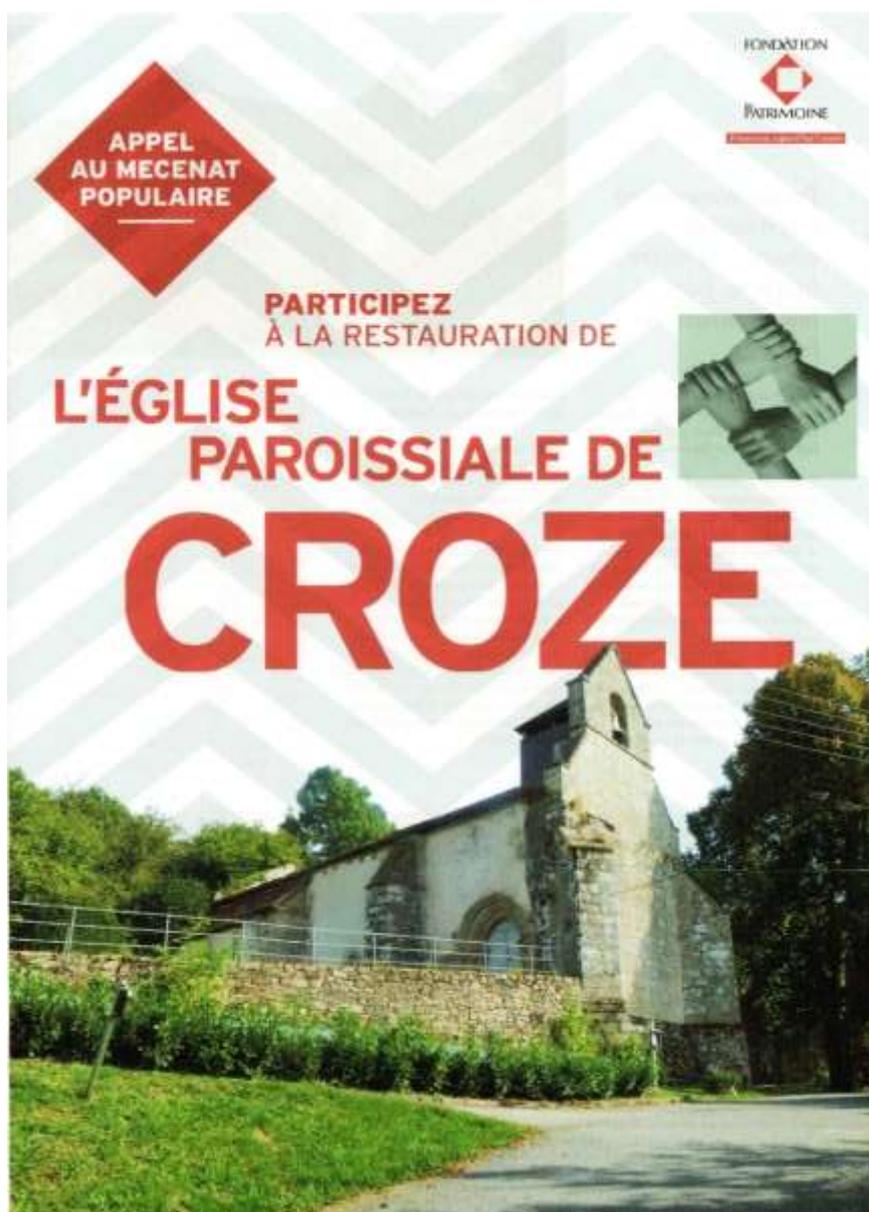
Ce bilan énergétique a été réalisé par l'intervention du Conseil en Energie Partagé (CEP), compétence du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. Ce dispositif consiste à réaliser une étude qui analyse les consommations et les dépenses énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public afin de définir les points à améliorer et ainsi de réduire les coûts liés à ces dernières. Une première étude a été réalisée en 2010 et est renouvelée cette année.

La restauration extérieure de l'église

Suite à l'étude établie par Monsieur TRAPON, architecte, les travaux de restauration de la charpente, de la couverture et de la maçonnerie de l'Eglise Saint Martial / Saint Blaise vont se concrétiser : l'appel d'offres est lancé et le début des travaux est prévu en **mai 2015** pour une durée de 7 mois environ.

Pour aider la commune dans son projet, des subventions ont été sollicitées auprès de la DRAC (25%), du Conseil Général (15%), ainsi qu'une subvention exceptionnelle auprès de nos sénateurs Monsieur LOZACH et Madame NICOUX et de notre député Monsieur VERGNIER.

Le mécénat mis en place par la commune, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, a atteint un peu plus de 15 000 €. Nous remercions la générosité des personnes et le mécénat continu ...



*Préserveons notre
patrimoine,
témoin de notre
histoire, pour
les générations
futures*



L'église paroissiale de CROZE a la particularité d'être située au Bourg qui ne compte que trois habitations, dont l'ancien presbytère.

Cette église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1964 est un monument datant du 12^e siècle, remaniée aux 15^e et 17^e siècles; elle se compose d'une nef unique à chevet plat, le chœur est séparé par un arc doubleau retombant sur des colonnes aux chapiteaux sculptés. Une voûte en berceau brisé couvre l'ensemble.

Au Nord, une chapelle a été ajoutée au 15^e siècle, ancienne chapelle seigneuriale faisant office de sacristie. Côté Sud, la chapelle actuelle décorée d'une grotte de Lourdes

réalisée en rocaille, a fait l'objet d'un agrandissement au 17^e siècle.

Cette église présente des baies d'époques différentes, munies de vitraux d'aspect moderne (chevet), de vitraux losangés (nef) ou de fenêtres simples (chapelles).

Elle possède des objets mobiliers intéressants: statues de St-Blaise et St-Martial, Saints patrons de l'édifice, en bois polychromé d'aspect 18^e siècle, diverses statues en plâtre, dont une de St Antoine de Padoue supportée par une niche en rocaille, une vierge à l'enfant en bois très belle. Egalement, elle contient un bénitier très ancien pouvant être à l'origine un élément gallo-romain récupéré et christianisé. ■

L'état de l'église se dégrade, aussi la municipalité a-t-elle décidé de s'engager dans un important programme de réfection de l'édifice, consistant en des travaux extérieurs de restauration des maçonneries, de la charpente et de la couverture.

Suivant avis de M. l'architecte des bâtiments de France, une estimation a été établie s'élevant à 280 000 €. HT. Pour mener à bien ce projet, la commune a sollicité des aides auprès du Conseil Général de la Creuse, de la DRAC du Limousin et du Ministère de l'Intérieur.

Ainsi, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine en Limousin, la commune a souhaité lancer une souscription publique qui fait appel au Mécénat Populaire, afin d'alléger la part financière restante.

Chacun, particulier, entreprise, profession libérale, association pourra participer à ce projet de restauration et de valorisation de l'église.



Si vous souhaitez apporter votre aide à ce projet soutenu par les partenaires publics et la Fondation du Patrimoine, complétez le bulletin ci-contre, accompagné de votre don. En retour, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi.

Merci à tous ceux qui
feront un geste.

Les projets à long terme

L'accessibilité des locaux :

La salle des fêtes et la mairie de CROZE sont des établissements recevant du public (ERP). Il existe 5 catégories d'ERP en fonction de l'effectif qu'ils accueillent et de l'activité qui s'y déroule. Aujourd'hui, la loi oblige tous les établissements recevant du public à être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous sommes actuellement à la recherche de solutions afin de faciliter l'entrée et le déplacement de ces personnes au sein de la salle des fêtes et de la mairie.

Nous souhaitons voir ce projet aboutir au cours de l'année 2016.

Isolation des combles au-dessus de la salle des fêtes :

Dans la continuité des travaux de changement des menuiseries de la salle de fêtes et pour le confort des utilisateurs, l'équipe municipale a décidé de procéder à l'isolation des combles. Des devis sont en cours d'étude.

Ces modifications permettront à la commune de réaliser des économies d'énergie, dans le cadre du contrat Conseil en Energie Partagé (CEP), conclu avec le PNR Millevaches en Limousin.

Entretien courant des routes :

Pour garder la qualité et le confort des routes crozoises, nous projetons des travaux d'entretien régulier de la voirie. Pour cela, il est prévu l'égagement des arbres au bord de portions de route. En effet, la végétation peut gêner et nuire à la sécurité des automobilistes. Rappelons que le Maire, au titre de ses pouvoirs de police générale, peut prescrire aux riverains de procéder à l'égagement ou à l'abattage des arbres qui menacent de tomber sur la voie communale (art. L 2212-2 1° du Code des Collectivités Territoriales). Il sera prévu également l'entretien du revêtement des routes et la réfection et l'embellissement aux abords de la mairie.

Gestion de la forêt communale :

La forêt communale compte 126 ha. Elle est certifiée au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC) depuis 2012, pour une durée de 5 ans. Ce système permet de développer et de promouvoir une gestion durable de notre forêt communale, mais également de répondre à la demande des marchands de bois.

Dans le cadre de cette certification, les propriétaires forestiers et les exploitants de bois doivent respecter un cahier des charges. La marque PEFC garantit à l'acheteur le respect de ce cahier des charges et permet d'apporter une valeur marchande plus importante aux lots de bois qui seront vendus.

Le montant de la cotisation s'élève à 0,65 € par hectare auquel s'ajoutent 20 € de frais de dossier forfaitaire soit un coût total de 81,90 € pour 5 ans.

Lorsqu'une vente a lieu, celle-ci génère des ressources pour la commune. Pour l'année 2014, nous avons réalisé un bénéfice d'environ 50 000 €. Pour cela, la commune, en accord avec le responsable de l'ONF, réalise soit des coupes à blanc qui sont reboisées par la suite, soit des éclaircies qui permettent une sélection des arbres.

La commune loue également le territoire des Grands Bois à l'ACCA de Croze, pour un montant de 2 000 € / an.

Informations diverses sur la commune

- [L'eau, patrimoine commun](#)
- [Subventions aux associations, aides diverses](#)
- [Les commémorations](#)
- [Villes et villages étoilés](#)
- Les manifestations
 - [Concours de pétanque](#)
 - [Repas des aînés](#)
 - [Passage du Père Noël](#)
 - [Vœux](#)
- [Le comité des fêtes](#)
- [Le site Internet](#)
- [Les aides à Finalité Régionale](#)

L'EAU, PATRIMOINE COMMUN

Pour ce qui concerne la distribution de l'eau, la commune de Croze appartient au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de la Haute Vallée de la Creuse. Ce syndicat gère la distribution en eau des communes de CLAIRAVAUUX, CROZE et FELLETIN. La distribution concerne plus de 1300 abonnés pour près de 95 000 m³ distribués par an.

Il s'agit d'une eau de source, sans traitement avant distribution. Les ressources en eau sont précieuses et limitées, ce qui fait que, pour les élus comme pour les habitants, la préservation de cette ressource est une réelle priorité. La distribution d'eau potable s'effectue à partir de plusieurs sources souterraines situées sur le camp militaire de La Courtine, sur Clairavaux, Saint-Quentin, Gioux et Féniers.

Ce réseau est gravitaire, c'est-à-dire que son point de départ (le captage) est à une hauteur suffisante par rapport aux habitations, pour pouvoir les desservir par simple utilisation de la pente, sans nécessiter l'installation de pompe de refoulement ni la construction de réservoirs surélevés type château d'eau.

Le SIAEP est chargé du captage, de la distribution et de l'exploitation de l'eau potable et est exploité en régie directe, c'est-à-dire que les élus des trois communes ont fait le choix de ne pas confier la gestion de ce service à une entreprise privée. Des agents de la commune de Felletin sont mis à la disposition du SIAEP pour assurer le service : 2 agents techniques sur le terrain (pour s'assurer de la bonne production des captages, veiller à la qualité de l'eau, s'occuper du rendement du réseau) et 2 agents administratifs (pour l'accueil du public, l'enregistrement des souscriptions et résiliations d'abonnement, la facturation et la comptabilité.)

Le SIAEP est présidé par J. Perruchet, Maire de Felletin. Le vice-président est B. DOUEZY, conseiller municipal de Felletin. Des représentants de chaque commune siègent au comité syndical, qui prend les délibérations et décisions nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

CLAIRAVAUUX	CROZE	FELLETIN	
Laurence Boyer	Gérard Jabouille	Michel Aubrun	Philippe Collin
Jean-Luc Follezou	Didier Ternat	Benoît Douezy	Joëlle Gillier
		Christophe Nablanc	Jeanine Perruchet

Le prix de l'eau, nouveau mode de facturation à compter du 1^{er} janvier 2015

Facturation de l'eau (par le SIAEP)

La facturation se fera en trois fois, quel que soit le mode de paiement.

- **En mars** : règlement de la part fixe annuelle
- **En juillet** : acompte correspondant à 30 % du volume d'eau consommé l'année précédente
- **En octobre**, solde de la consommation en fonction du volume d'eau réellement consommé

Facturation de l'assainissement (uniquement pour les abonnés de la commune de Felletin)

La facture d'eau comprend :

- **Une partie redevance** pour la distribution de l'eau avec :
 - Une part fixe forfaitaire de 68, 25 € HT par an (tarif 2015)
 - Une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé.

De 0 à 80 M ³	1, 24 € HT/ M ³
De 81 à 500 M ³	1, 20 € HT/ M ³
De 501 à 4000 M ³	1, 15 € HT/ M ³
Au-delà de 4000 M ³	1, 10 € HT/ M ³

- **Une partie taxe et redevance** dont la redevance pollution. Elle est reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui fixe elle-même le taux que le SIAEP doit appliquer aux abonnés.

RENSEIGNEMENTS SIAEP DE LA HAUTE VALLEE DE LA CREUSE : 05 55 66 51 11

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AIDES DIVERSES

Chaque année, la mairie est sollicitée par de nombreuses associations. Lors de sa réunion du 17 avril 2014, le conseil municipal a examiné les demandes et attribué des subventions en fonction des sommes allouées en 2013.

Associations	Subvention 2013	Subvention 2014
Association Française contre les myopathies AFM Téléthon	50 €	60 €
ADOT 23 Don d'organes	50 €	60 €
Sclérose en plaques	50 €	60 €
Télé-Millevaches	50 €	60 €
Mucoviscidose	50 €	70 €
Restos du cœur	50 €	60 €
Fédération du logement	50 €	60 €
Ligue contre le cancer	50 €	60 €
Pays Sage	50 €	50 €
Trisomie 21	50 €	60 €

Le PNR (Parc Naturel Régional) a demandé une participation de 330 €. Il existe également une convention d'adhésion avec cet organisme pour ce qui concerne le service de **Conseil en Energie Partagée** en vue de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Cette convention s'élève à 110 €. Les élus ont accepté de renouveler cette **adhésion de 110 €** mais ont rejeté la participation de 330 € demandée par le PNR.



L'adhésion à l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (Villes et villages étoilés) s'élève à **100 €**.



Lors du conseil municipal du 20 juin 2014, les élus ont répondu à une demande de subvention émanant de l'**Office de Tourisme de Felletin** et ont attribué une somme de **40 €**.



Lors du conseil municipal du 17 octobre 2014, les élus ont répondu à une demande de subvention du **LAUSEC (Local d'Accueil d'Urgence du Sud-Est Creusois.)** Ils ont attribué une somme de **100 €**.

Cette association, créée en 2012, sur le type Loi 1901, a pour activité principale la pérennisation, la réhabilitation et la gestion d'un lieu d'accueil d'urgence situé sur un axe de passage à la porte du Plateau de Millevaches. Ce lieu répond à un besoin identifié pour le Sud-Est Creusois. La maison se situe vers le presbytère de Felletin, elle est propriété de l'association diocésaine qui a consenti un « commodat » à LAUSEC pour une durée de vingt ans.

D'importants travaux de rénovation des locaux ont été réalisés, ainsi que l'achat de mobilier et d'équipement électro-ménager neufs.

L'association répond aux besoins de personnes en situation de précarité.

La maison est composée de deux studios. Elle accueille au rez-de-chaussée les «routards». Le studio a deux couchages, des sanitaires et une kitchenette. Les gens de passage pourront rester au maximum 3 nuits.

Le premier étage s'adresse à un autre type de population. Cette fois, les deux couchages, les sanitaires et le coin cuisine sont destinés à des familles ou personnes en situation d'urgence sociale pour une durée plus longue, allant de quelques semaines à 6 mois.

Deux accès :

- 1, rue des Fossés (à droite du presbytère)
- 2, rue Grancher (à gauche du presbytère, avec rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite)

En cas de besoin, composer le **115 (Samu Social)**



LES COMMEMORATIONS

Le 8 Mai et le 11 Novembre, ont eu lieu les cérémonies de commémoration de la fin des deux guerres meurtrières du XXème siècle.

Les Crozises et les Crozois étaient nombreux autour du maire et de son conseil municipal. Après le discours du maire, le dépôt de la gerbe et la Marseillaise, une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus.

Cette année, la cérémonie du 11 Novembre a été particulièrement émouvante, puisqu'on célébrait le centenaire de la sanglante première guerre mondiale. Nombreux sont les enfants de Croze qui ont laissé la vie pour la France.

La mairie est toujours preneuse de tous documents en possession des familles crozises, afin de réaliser une petite exposition sur la grande guerre. Ces documents seront bien évidemment restitués aux familles. MERCI D'AVANCE.



L'ANPCEN, Association Nationale pour la Protection du ciel et de l'Environnement Nocturne est une association française dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturnes, depuis plus de 15 ans.

Par ailleurs, l'ANPCEN a conçu une charte actualisée en 2012 et 2013, qu'elle propose à la signature des communes qui acceptent de s'engager volontairement à rénover leur éclairage extérieur en intégrant les dimensions environnementales dans leur projet. 200 communes, conseils généraux, communautés de communes, syndicats d'énergie l'ont déjà signée : 2 100 000 habitants sont déjà concernés. L'ANPCEN organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage public.

Le concours Villes et villages étoilés valorise localement toutes les communes qui agissent ou veulent progresser : 389 communes labellisées ont vu leur démarche de progrès valorisée.

La commune de Croze s'est inscrite dans ce projet. Début 2014, elle a reçu sa **troisième étoile**, suite aux efforts qu'elle a mis en œuvre dans le domaine de l'éclairage public. Presque tous les villages ont été équipés de pendules réglées sur le fuseau horaire. Le système fonctionne par rapport à la luminosité naturelle, la densité des ampoules a baissé, ce qui a permis de faire de substantielles économies sur le coût de l'éclairage public.

Chaque mois, C. Cruickshank réalise un relevé de compteurs dans tous les villages pour constater l'évolution de la consommation et envisager les éventuels ajustements à mettre en place pour diminuer cette consommation.

Merci de bien vouloir signaler en mairie tout dysfonctionnement que vous pourriez constater (allumage en journée, etc.)



Les manifestations de l'année 2014



Le **concours de pétanque**, organisé par la commune, s'est déroulé le 26 juillet 2014 en même temps que le vide grenier mis en œuvre par le Comité des fêtes. Le bénéfice de cette manifestation a été reversé à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église de Croze.

Le repas des aînés et l'arbre de Noël

Le samedi 13 décembre 2014 s'est déroulé le traditionnel **repas des aînés**. Environ 60 personnes ont participé à ce repas. Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) ont été invités.

Le repas a été confectionné par notre chef cuisinier habituel Thierry LESBATS, qui a réveillé les papilles des convives. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Après le repas, vers 16 heures, un dessin animé a été projeté et les enfants de la commune, accompagnés de leurs parents, ont partagé un bon goûter. Puis le Père Noël est arrivé. Les enfants l'attendaient avec impatience. Il a distribué cadeaux et friandises.

Nous remercions le Comité des fêtes pour sa participation financière, ainsi que Ordi Connect d'Aubusson, pour le prêt de matériel de projection.



LES VŒUX

Comme chaque année, le maire et les conseillers municipaux ont convié les habitants de la commune à la salle des fêtes pour la présentation des vœux le vendredi 23 janvier à 18 heures.

Beaucoup de Crozaises et de Crozois se sont déplacés malgré un temps hivernal.

De nombreux élus, maires et conseillers municipaux de communes avoisinantes, vice-présidents de la Communauté de Communes et attachés parlementaires ont également répondu à l'invitation, ainsi qu'un représentant de la brigade de gendarmerie de Felletin. Les élus de Croze tiennent ici à les remercier chaleureusement de leur présence.

Après le discours du maire et la présentation des vœux pour une excellente année 2015, toutes les personnes présentes ont dégusté la traditionnelle galette et partagé le verre de l'amitié.



LE COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes de Croze existe depuis de nombreuses années et organise diverses manifestations pour animer la vie de la commune.

En décembre 2014, une assemblée générale s'est tenue, au cours de laquelle il a été procédé au renouvellement du **BUREAU** :

Président d'honneur : Didier TERNAT

Président : Robert GAULE

Vice-présidente : Natacha MOUTY

Secrétaire : Jane LEPROUX

Secrétaire-adjointe : Nathalie LYONNET

Trésorière : Maryse TERNAT

Trésorière-adjointe : Elodie KINKIN



Membres actifs :

Olivier GASCARD

Paul GOLDSTEIN

Isabelle JABOUILLE

Manon JABOUILLE

Ranny SLACHWYLDERS

Irène TABOURY



Le Comité des Fêtes peut organiser jusqu'à cinq manifestations par an.

Le calendrier a été établi jusqu'à la fin du mois de juillet :

- **Le 14 février** : concours de belote
- **Le 12 avril** : loto
- **Le 27 juin** : repas et feu de la Saint-Jean
- **Le 26 juillet** : brocante, vide-greniers



Une page Facebook vient d'être créée :

<https://www.facebook.com/ComiteDesFetesCROZE23>

ainsi qu'un site Internet, hébergé gratuitement par le domaine de la commune. :

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr>

Un site Internet dédié à la commune est en cours de construction.

Sur le site, on pourra trouver :

- Des précisions géographiques
- Des photographies aériennes de tous les villages
- Des références et textes sur l'histoire de la commune
- Des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti
- Des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles
- Des liens vers les différents partenaires de la commune
- Des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, etc.

Le site est presque achevé, il va prendre une forme plus interactive puisqu'il sera possible aux utilisateurs de poster des remarques et de poser des questions. Il pourra aussi évoluer en fonction des suggestions de tous. Pour le moment, le site est accessible en tapant :

<http://www.croze-en-creuse.fr/>

Ce site a été réalisé **gratuitement** par un **électeur crozois**, ingénieur en informatique. Qu'il en soit ici remercié. **Les seuls frais pour la commune s'élèvent à 28, 66 € TTC par an** pour le paiement de l'hébergement sur Internet.

Accueil
La Commune
Histoire
Les Villages
Le patrimoine
Activités
Hébergement
Mairie
Nos partenaires
Administration





Sculpture réalisée par Patrick PAROT, tailleur de pierre de formation.



Mairie de Croze
La Grattade
23500 Croze

Téléphone : 05 55 66 93 52

Mail : mairie-croze23@orange.fr

Fax : 05 55 66 94 63

Horaires d'ouverture :
Mardi 9h00 - 12h00
Vendredi 9h00 - 12h00

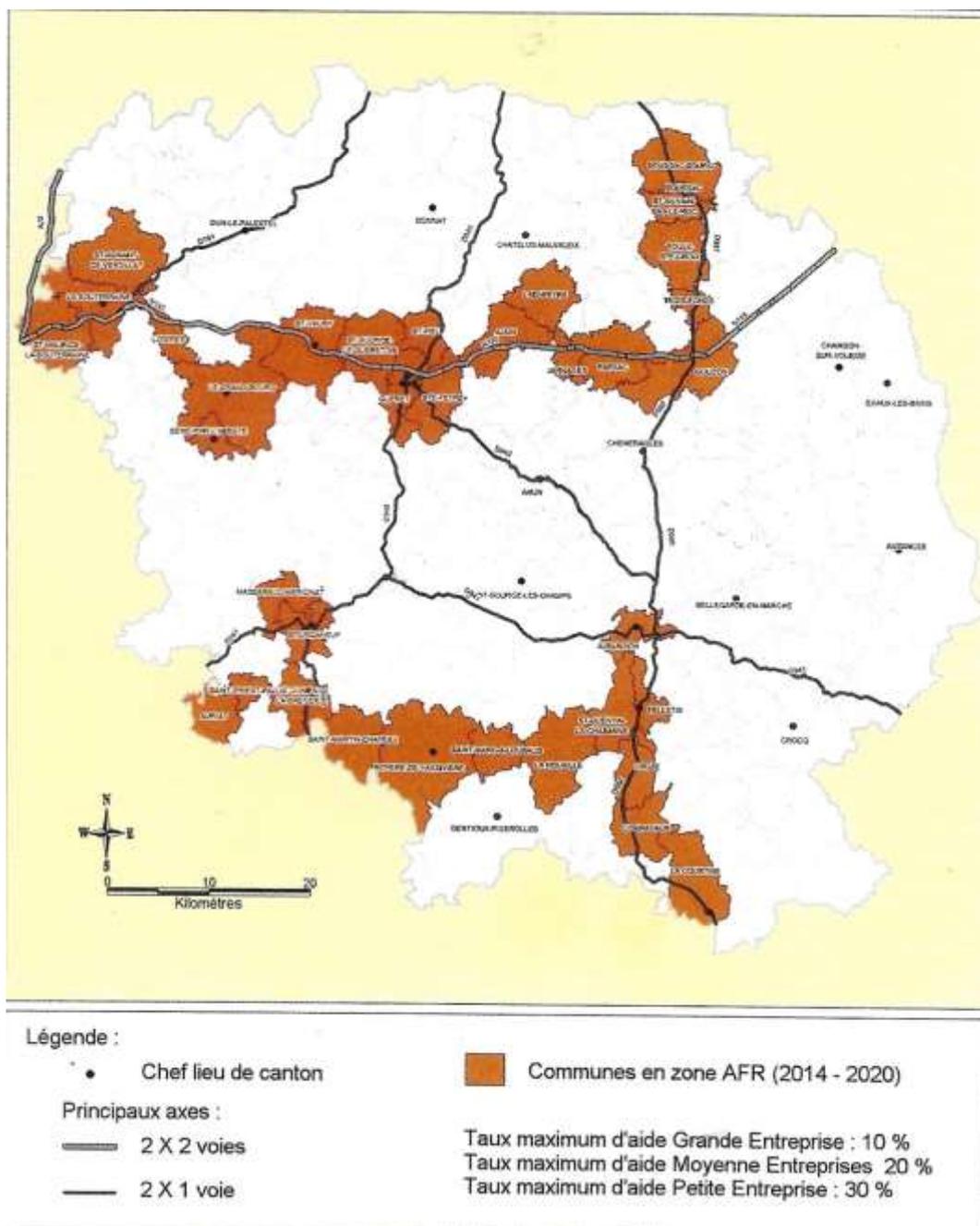
Présentation de la ville de Croze




Croze (Cròsa en occitan) est un petit village français, situé dans le département de la Creuse et la région du Limousin. Ses habitants sont appelés les Crozois et les Crozaises.. La commune s'étend sur 22,2 km² et compte 209 habitants en 2014.

UNE NOUVELLE GEOGRAPHIE DES AFR (Aides à Finalité Régionale)

La commune de Croze se situe en zone d'aide à finalité régionale pour la période de 2014 à 2020. Les aides à l'installation et à la création d'entreprises sont, de ce fait, beaucoup plus importantes.



La définition de ces zones d'aide à finalité régionale permet de contribuer au développement des territoires en soutenant plus particulièrement les investissements productifs des entreprises ou la création d'emplois liés à ces investissements. Le décret 2014-758 du 02/07/2014, relatif aux zones d'aide à finalité régionale redessine une nouvelle géographie des AFR.

En effet, alors que le précédent zonage comptait 34 communes situées le long de la RN 145 entre la Souterraine et Gouzon, puis en direction du sud du département entre Gouzon et la Courtine, le nouveau zonage compte 36 communes et intègre les pôles d'activités de Bourgneuf et Boussac. Ce nouveau zonage définit aujourd'hui deux continuités territoriales, l'une centrée le long de la RN145 entre le pôle de la Souterraine et Gouzon puis vers le nord et Boussac, et la seconde au sud du département selon un axe nord-sud entre Aubusson et la Courtine et selon un axe ouest-est entre Aubusson et Bourgneuf en passant par Royère-de-Vassivière. Les aides économiques, notamment celles du Conseil régional se basent sur ce découpage du territoire pour fixer les taux d'intervention, en prenant également en compte la taille de l'entreprise.

Contact : Christine Bengale, service économique, 05.55.51.96.67 / cbengale@creuse.cci.fr

La communauté de communes

- [Histoire et présentation générale](#)
- [Les 26 communes](#)
- [Les principes de fonctionnement](#)
- [Les champs de compétences](#)
- [Le président, les vice-présidents et les conseillers communautaires](#)
- [Les représentants de la commune aux diverses commissions de la communauté de communes](#)
- [Les taxes locales](#)
- [La collecte des ordures ménagères](#)
- [La déchèterie mobile](#)
- [La voirie et l'entretien des routes](#)
- [La médiathèque intercommunale](#)

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

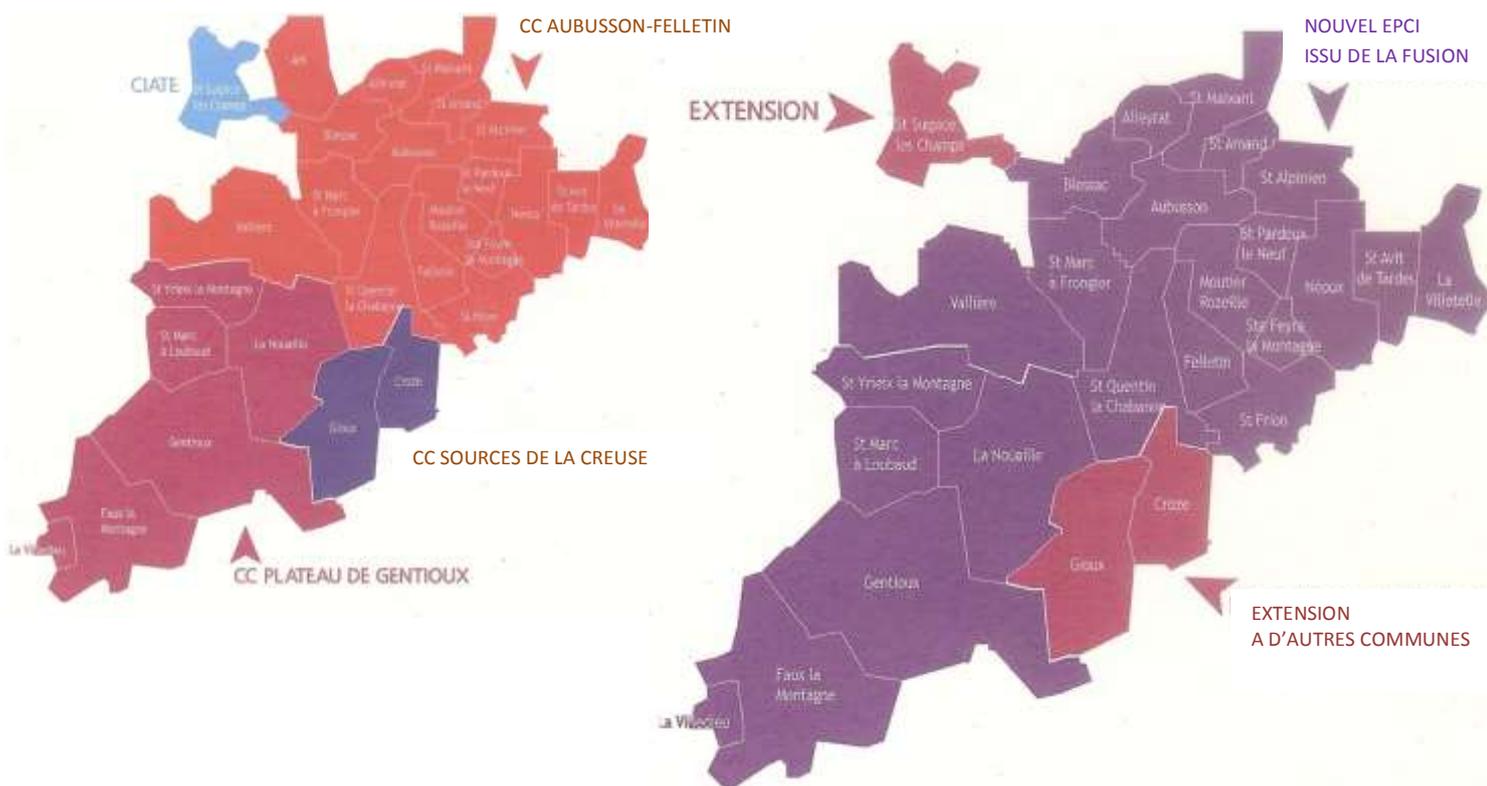
HISTOIRE ET PRESENTATION GENERALE

Le 16 décembre 2010, la loi dite «de réforme des collectivités territoriales » a été promulguée : cette loi proposait notamment la refonte de la carte de l'intercommunalité, avec pour objectif la création de communautés de communes rationalisées et plus efficaces.

L'ambition de la fusion des communautés de communes existantes et de nouvelles communes a été de répondre à ce contexte de mutation territoriale et de tourner résolument le Sud creusois vers un développement économique, social et culturel durable.

Les Conseils municipaux des 26 communes concernées ont tous délibéré en faveur du nouveau périmètre. Le 19 juillet 2013, Madame la Préfète de la Creuse a pris un arrêté entérinant ce nouveau périmètre. La CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a émis un avis favorable sur le nouvel espace intercommunal le 2 septembre 2013.

Toutes les conditions étaient alors réunies pour que **la nouvelle Communauté de communes, appelée « Creuse Grand Sud »** voie officiellement le jour le **1^{er} janvier 2014**.



Les cartes ci-dessus montrent le découpage précédent puis la nouvelle communauté de communes CREUSE GRAND SUD.

Il y a donc eu fusion entre la communauté de communes Aubusson-Felletin (17 communes), la communauté de communes du plateau de Gentioux (6 communes), la communauté de communes des sources de la Creuse (2 communes), et la CIATE de Saint-Sulpice les Champs (1 commune).

Le nouvel espace intercommunal regroupe désormais **26 communes pour un nombre total de 13197 habitants**.

LES 26 COMMUNES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Alleyrat Aubusson Blessac Croze Faux la Montagne Felletin Gentioux-Pigerolles Gioux La Nouaille	La Villedieu La Villetelle Moutier-Rozeille Néoux Saint-Alpinien Saint-Amand Saint-Avit-de-Tardes Sainte-Feyre-la-Montagne Saint-Frion	Saint-Maixant Saint-Marc-à-Frongier Saint-Marc-à-Loubaud Saint Pardoux-le-Neuf Saint-Quentin la Chabanne Saint-Sulpice-les-Champs Saint-Yrieix-la-Montagne Vallière
---	--	--

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

PENSER GLOBAL, AGIR GLOBAL

La nouvelle intercommunalité offre un territoire plus pertinent pour construire des services dans une logique d'aménagement du territoire, et cela notamment parce que les élus ont fait le choix de baser leur fusion sur le principe d'addition des compétences.

Ce principe engage les communes sur la voie d'une extension mutuelle de leurs compétences, signe d'une intégration communale plus forte.

Concrètement, cela signifie que les compétences particulières des communes sont désormais les compétences globales du nouvel espace intercommunal.

DES RESSOURCES MUTUALISEES AU SERVICE DE LA POPULATION

Le rôle de la communauté de communes est double.

Collectivité de proximité, elle assure des services essentiels à la population que sa taille permet de mutualiser : ordures ménagères, piscine, médiathèque, routes intercommunales, assainissement individuel, action sociale, petite enfance...

Ressource d'ingénierie et de moyens matériels, elle intervient comme prestataire de services pour ses communes membres dans de multiples domaines : voirie, appels d'offres, éclairage public, projets économiques (ateliers-relais, immobilier commercial)...

Il s'agit de décloisonner les modes de fonctionnement précédents et de partager des compétences pour permettre une plus grande efficacité et l'accompagnement des communes membres.

EN PRATIQUE

Communauté de communes « CREUSE GRAND SUD »

34 B, rue Jules Sandeau

BP 40

23200 AUBUSSON

Téléphone : 05 55 67 79 98

Mail : dgs@creuse-grand-sud.fr

Site : <http://creuse-grand-sud.fr/>



LES CHAMPS DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'aménagement de l'espace communautaire

- Elaboration et mise en œuvre d'une **stratégie de territoire**
- Actions de **maîtrise du foncier**
- Renforcement de l'offre, de la qualité, de l'accès aux **services de transport collectifs** et maintien des services en zone de faible densité dans le cadre de schémas départementaux et en lien avec les autorités organisatrices.
- Etude et mise en œuvre d'un **aménagement durable du territoire** :
 - aménagement, gestion et entretien des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, d'intérêt communautaire
 - actions de développement économique d'intérêt communautaire
 - mise en œuvre d'équipements permettant le maintien ou l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales, de services, médicales ou paramédicales, agricoles
 - actions de développement touristique

LES COMPETENCES OPTIONNELLES QUE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EXERCE EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES

- Protection et mise en valeur de **l'environnement** et soutien aux actions de **maîtrise de la demande d'énergie**
 - Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés
 - Energies renouvelables
 - Aménagement et entretien des rivières
 - Protection et valorisation des espaces naturels
- Politique du **logement** et du **cadre de vie**
 - Opérations d'acquisition, d'aménagement ou de construction de logements pour des besoins locatifs
 - Opérations d'acquisition, d'aménagement, de construction ou d'extension de foyers logements destinés aux personnes âgées et/ou handicapées
 - Dispositifs d'amélioration de l'habitat
 - Valorisation du patrimoine bâti
- Création, aménagement et entretien de **la voirie d'intérêt communautaire**
- Construction, extension, entretien et fonctionnement d'**équipements culturels et sportifs**
- **Action sociale d'intérêt communautaire** (politique de l'enfance et de la jeunesse, action sociale liée à la santé, action sociale à destination de personnes âgées, action sociale en faveur des femmes).
- **Assainissement non collectif** (la Communauté de communes assure la gestion d'un service public de l'assainissement non collectif).

LES COMPETENCES FACULTATIVES ET SUPPLEMENTAIRES

- Soutien aux actions menées par **les associations**
- Elaboration et mise en œuvre d'un **schéma d'itinéraires de promenades, de randonnées et de sentiers**
- **Politique culturelle** communautaire
- Mutualisation de **l'ingénierie territoriale et de matériel**

Michel MOINE, maire d'AUBUSSON, PRESIDENT

Thierry LETELLIER, maire de LA VILLEDIEU, 1^{er} VICE-PRESIDENT (*développement durable, rivières et aménagement de l'espace*)

Robert CUISSET, maire de BLESSAC, 2^e VICE-PRESIDENT (*finances*)

Jean-Luc LEGER, maire de SAINT-MARC-A-LOUBAUD, 3^e VICE-PRESIDENT (*habitat et logement*)

Jean-Louis DELARBRE, conseiller municipal d'AUBUSSON, 4^e VICE-PRESIDENT (*développement économique*)

Catherine MOULIN, maire de FAUX-LA-MONTAGNE, 5^e VICE-PRESIDENT (*action sociale et enfance*)

Claude BIALOUX, maire de SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE, 6^e VICE-PRESIDENT (*SPANC et agenda 21*)

Isabelle GRAND, maire de GIOUX, 7^e VICE-PRESIDENT (*culture et tourisme*)

Jean-François RUINAUD, maire de NEOUX, 8^e VICE-PRESIDENT (*voirie*)

Jean-Marie LE GUIADER, maire de SAINT-AMAND, 9^e VICE-PRESIDENT (*sports*)

Philippe COLLIN, conseiller municipal de FELLETIN, 10^e VICE-PRESIDENT (*déchets*)

Alex SAINTRAPT, maire de SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, 11^e VICE-PRESIDENT (*santé*)

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Guy BRUNET, ALLEYRAT

Mathieu CHARVILLAT, AUBUSSON

Bernard CHIRAC, AUBUSSON

Michelle COLLETTE, AUBUSSON

Nicole DECHEZLEPRETRE, AUBUSSON

Michel DIAS, AUBUSSON

Mireille LEJUS, AUBUSSON

Brigitte LEROUX, AUBUSSON

Gilles PALLIER, AUBUSSON

Isabelle PISANI, AUBUSSON

André RENAUX, AUBUSSON

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES *(suite)*

Martine SEBENNE, AUBUSSON

Jean-Claude VACHON, AUBUSSON

Serge DURAND, BLESSAC

Didier TERNAT, CROZE

Philippe GILLIER, FELLETIN

Renée NICOUX, FELLETIN

Martine PAUFIQUE-DUBOURG, FELLETIN

Jeanine PERRUCHET, FELLETIN

Corinne TERRADE, FELLETIN

Dominique SIMONNEAU, GENTIOUX-PIGEROLLES

Daniel TARNAUD, GENTIOUX-PIGEROLLES

Jacques GEORGET, LA NOUAILLE

Jacques BŒUF, LA VILLETTELLE

Jean-Claude BURJADE, MOUTIER-ROZEILLE

Jean-Luc VERONNET, SAINT-ALPINIEN

Laurence CHEVREUX, SAINT-AMAND

Pierrette LEGROS, SAINT-AVIT-DE-TARDES

Christian ARNAUD, SAINT-FRION

Gérard CHABERT, SAINT-MAIXANT

Georges LECOURT, SAINT-MARC-A-FRONGIER

Gérard AUMENIER, SAINT-PARDOUX-LE-NEUF

Denis PRIOURET, SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE

Maurice MAGOUTIER, SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE

Valérie BERTIN, VALLIERE

Yvette DESMICHEL, VALLIERE

LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

<p>Développement durable, rivières et aménagement de l'espace</p> <p>Thierry LETELLIER, maire de la Villedieu</p>	<p>Henri DEGAINE Gérard JABOUILLE Didier TERNAT</p>
<p>Habitat et logement</p> <p>Jean-Luc LEGER, maire de Saint-Marc-à-Loubaud</p>	<p>Joëlle CHAGOT Henri DEGAINE Gérard JABOUILLE Mandy MERCIER Didier TERNAT</p>
<p>Economie</p> <p>Jean-Louis DELARBRE, conseiller municipal d'Aubusson</p>	<p>Joëlle CHAGOT Raymonde GAULE Didier TERNAT</p>
<p>Action sociale et enfance</p> <p>Catherine MOULIN, maire de Faux-la-Montagne</p>	<p>Joëlle CHAGOT Claire CHAUVAT Mandy MERCIER</p>
<p>SPANC et AGENDA 21</p> <p>Claude BIALOUX, maire de Sainte-Feyre-la-Montagne</p>	<p>Henri DEGAINE François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p>Culture et tourisme</p> <p>Isabelle GRAND, maire de Gioux</p>	<p>Claire CHAUVAT Caroline CRUICKSHANK Mandy MERCIER</p>
<p>Voirie</p> <p>Jean-François RUINAUD, maire de Néoux</p>	<p>Henri DEGAINE Gérard JABOUILLE François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p>Sports</p> <p>Jean-Marie LE GUIADER, maire de Saint-Amand</p>	<p>Mandy MERCIER Didier TERNAT</p>
<p>Déchets</p> <p>Philippe COLLIN, conseiller municipal de Felletin</p>	<p>Gérard JABOUILLE François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p>Santé</p> <p>Alex SAINTRAPT, maire de Saint-Sulpice-les-Champs</p>	<p>Joëlle CHAGOT Gérard JABOUILLE Mandy MERCIER Didier TERNAT</p>

LES TAXES LOCALES

En avril 2014, la communauté de communes Creuse Grand Sud a délibéré pour fixer le taux de **la part intercommunale des taxes locales**. Suite à cette fusion, une harmonisation était obligatoire. Les élus ont choisi de ne pas augmenter les recettes fiscales de la communauté de communes.

L'option s'est faite pour une répartition équilibrée entre les produits de la taxe d'habitation et ceux de la taxe sur le foncier bâti. Cette décision a été complétée par une période de mise en place progressive et d'harmonisation des taux entre les territoires des deux anciennes communautés de communes, sur les indications de la Direction départementale des Finances Publiques.

Or, il s'est avéré ensuite que cette période d'harmonisation n'était pas possible et l'administration a appliqué la nouvelle fiscalité sans période d'harmonisation des taux. Très rapidement, la réception des avis d'imposition de la taxe sur le foncier bâti a suscité de nombreuses réactions.

Le refus de l'administration de mettre en œuvre une harmonisation progressive a donc conduit à une augmentation brutale du montant des taxes. Ce n'était en rien le choix formulé par les élus à l'unanimité. Une négociation a aussitôt été mise en œuvre avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques. Cette négociation a abouti puisqu'une nouvelle délibération en lieu et place de la précédente a pu se tenir afin de rétablir un niveau de fiscalité et une progressivité acceptable.

Lors de sa séance du **30 septembre 2014**, le conseil communautaire a délibéré pour procéder au retrait de la précédente délibération et pour fixer de nouveaux taux :

- **Taxe Habitation** : 9, 86 % (taux inchangé à celui du 29 avril, mais en très nette baisse pour l'ancienne comcom Aubusson-Felletin, où il était à 13, 90 %)
- **Taxe Foncière Non Bâti** : 6, 74 % au lieu de 24, 46 %
- **Taxe Foncière Bâti** : 6, 08 % avec un lissage sur treize ans, au lieu de 6, 45 %

En conséquence, l'administration a procédé à l'émission de nouveaux avis de taxes foncières. Pour 2014, les taux ont été les suivants :

Communes de l'ex-plateau de Gentioux	3, 35 %
Communes de l'ex Comcom Aubusson-Felletin	6, 45 %
Communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice-les-Champs	6, 08 %

Auparavant, le taux était de **27, 10 % pour la commune de Croze**.

Le lissage va faire converger en treize ans les taux de 6, 45 % et de 3, 35 % vers le taux moyen de 6, 08 %.

Ces nouveaux taux induisent naturellement une diminution des recettes fiscales pour la communauté de communes Creuse Grand Sud. Pour les élus communautaires, la volonté est de garantir un développement harmonieux du nouveau territoire tout en maîtrisant la pression fiscale.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est depuis le 1^{er} janvier 2014, une compétence de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Le camion-poubelles passe **tous les quinze jours, le mercredi des semaines paires, pendant toute l'année**, sauf aux mois de **juillet** et d'**août**, où il passe **toutes les semaines**. Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs dans les conteneurs disposés dans tous les villages.



LE POINT PROPRE DE LA COMMUNE

Au lieu-dit « la baraque », en bas de la route de La Combe, se trouve le point propre de la commune, qui permet de déposer divers déchets tout en les triant afin qu'ils soient recyclés.

Là, se trouvent un container traditionnel ainsi que des colonnes à ouverture de différentes couleurs destinées à recevoir différents déchets. Vous trouverez les détails dans la plaquette ci-dessous.

Il est de la responsabilité de tous que ce point-propre soit utilisé correctement et ne devienne pas le point de dépôt de toutes sortes d'objets qui relèvent de la déchèterie.

Trier pour recycler, le geste utile

1

Je dépose dans les colonnes à ouverture jaune en mélange, sans sac plastique et vides de tout contenu



Uniquement bouteilles et flacons en plastique (produits ménagers de cuisine et de salle de bains), cubitainers...
briques alimentaires, boîtes de conserve, boîtes de boisson, aérosols, bidons en acier et en aluminium...
emballages et boîtes en carton, cartonnets.

2

Je dépose dans les colonnes à ouverture bleue en mélange, sans sac plastique et vides de tout contenu



Journal, magazines, prospectus...

3

Je dépose dans les colonnes à ouverture verte en mélange, sans sac plastique et vides de tout contenu



Bouteilles, pots, bocaux en verre...



document à conserver

JE JETTE DANS LA POUBELLE TRADITIONNELLE

Les emballages en plastique tels que :

pots de yaourts, barquettes translucides, boîtes d'oeufs, calages ou pastilles en polystyrène, emballages de hamburgers, gobelets, sacs ou films en plastique (même ceux portant la mention recyclable)...

Les bouteilles en plastique ayant contenu de l'huile

Tout objet en plastique autre qu'un emballage ménager

(jouet, tuyau, chaise, bâche...).

Tous les emballages métalliques contenant des restes.

Les boîtes en carton ayant contenu des corps gras (pizza).

Les films plastiques enveloppant les revues ou publicités.

Tapisseries, papiers salis ou gras (essuie-tout...), articles d'hygiène (mouchoirs)...

Les papiers mis en boule, collés, agrafés ou déchiquetés, les enveloppes, les post-it...

Les ampoules, les débris de vaisselle, de faïence, de porcelaine, de vitres ou de miroirs...(verres spéciaux non recyclés dans les mêmes circuits que le verre) ainsi que les objets en terre cuite (pots de fleurs...).



Communauté de Communes des Sources de la Creuse

UNE SOLUTION DE PROXIMITE POUR LE TRI DES DECHETS



Plusieurs fois dans l'année, la déchèterie de la Communauté de Communes s'installera sur l'esplanade de la gare de CROZE.



MOVING' TRI®

PATENDEE



En complément de la déchèterie du Thym, située à Moutier-Rozeille, à laquelle les habitants de la commune peuvent désormais accéder gratuitement, au titre de leur appartenance à la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

**La déchèterie mobile,
qui pousse
près de chez vous !**

Si le riverain ne vient pas à la déchèterie, c'est la déchèterie qui viendra à lui.

MOVING' TRI

pourra recevoir :

- Les encombrants (meubles, matelas, électroménager, etc.)
- La ferraille, le plastique
- Les déchets verts
- Les matériaux recyclables (emballages, bois, carton, etc.)

MOVING'TRI®

PATENDEE



L'installation :

MOVING'TRI se compose d'une remorque transportant 5 bennes de 6 M³.

Un camion à ampli roll équipé d'une benne de 30 M³ et d'une grue tracte la MOVING'TRI et procède à son installation sur un emplacement prévu (400 M² minimum).

Grâce à sa télécommande, le gardien déplie les rampes et les béquilles.

Les utilisateurs à bord de leur véhicule (moins de 3, 5 T) peuvent alors emprunter la rampe d'accès, stopper sur la plate-forme et trier leurs déchets.

En fin de journée, les bennes seront vidées dans une déchèterie fixe.

L'utilisation

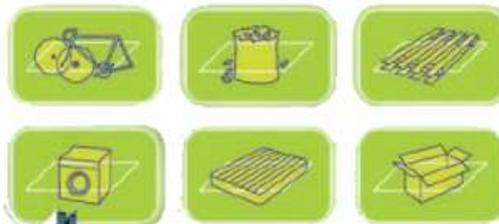
MOVING'TRI est l'installation parfaite de collecte de déchets.

Cette déchèterie mobile répond aux besoins des collectivités locales. Sa mise en place est rapide et simple (environ 30 mn). Elle offre des avantages économiques et environnementaux immédiats.

MOVING'TRI se déplace pour la plus grande satisfaction des utilisateurs. L'environnement devient l'un des thèmes phares du XXI^{ème} siècle. Le nombre de déchets à trier est en constante augmentation. Chaque commune se trouve face au même dilemme : où construire la déchèterie ?

La majorité des utilisateurs sont conscients de l'utilité du tri sélectif, néanmoins, ils auront une certaine réticence à se déplacer au-delà de cinq kilomètres ou 10 mn de trajet.

Si le riverain ne vient pas à la déchèterie, c'est la déchèterie qui viendra à lui.



VOIRIE ET ENTRETIEN DES ROUTES

La commune de CROZE compte environ 19 kilomètres de routes.

Pour certaines routes de la commune, la compétence voirie est passée à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, ce qui va constituer un important avantage financier. Le conseil communautaire a retenu les portions de routes dont il va s'occuper.

Un peu plus de 12 kilomètres de route seulement restent à la charge entière de la commune.

TABLEAU DES PORTIONS DE ROUTES DESORMAIS PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ROUTES COMMUNALES	DESIGNATION	DISTANCE
VC1 (Eglise-cimetière)	De la RD 982 à la RD 35 (par le Bourg)	700 mètres
VC 2 (La Villeraud)	De la RD 982 (au Maslaurent) jusqu'à la limite de la commune de Saint-Quentin-la-Chabanne	1200 mètres
VC 6 (Le Cousseix)	De la RD 982 (La Grattade) jusqu'à la limite de la commune de Clairavaux	3000 mètres
VC 7 et VC 105 (Soupin-Bunleix)	De la RD 35 (par Soupin, le Pêcher, Bunleix) jusqu'à la RD 982	1200 mètres
VC 101 et VC 102 bis (Bunleix à VC 6)	De la RD 982 (carrefour par village de Bunleix) jusqu'à la VC 6 du Cousseix	600 mètres
	TOTAL	6700 mètres

LA MEDIATHEQUE

La médiathèque Creuse Grand Sud ouvre ses portes gratuitement à tous les habitants de la communauté de communes sur deux sites : l'un à Felletin et l'autre à Aubusson.

Site de FELLETIN (Place Courtaud, 23500 Felletin, 05 55 66 55 22)

<http://creuse-grand-sud.fr/mediatheque/>



Plus de 23000 documents, des livres bien sûr, mais aussi des revues, des CD, des DVD vous sont proposés en libre accès.

La médiathèque, c'est aussi un accès à internet, la possibilité d'écouter de la musique et de visionner des films sur demande, des ateliers informatiques, des animations régulières (les expositions, le « sac à histoires » chaque mois pour les enfants dès 4 ans) et d'autres plus ponctuelles (spectacles, lectures musicales, rencontres, projections), des accueils de groupes (scolaires mais pas seulement). Toutes les animations sont gratuites.

Les ateliers informatiques sont payants à raison de 5 € pour les habitants de la Communauté de Communes et 7,50 € pour les habitants hors Communauté de Communes.

Pour les habitants de Croze qui le souhaitent, il est possible d'organiser un service de lien entre la mairie et la médiathèque.

Des conseillers municipaux se proposent de servir de relais et d'emprunter pour vous à la médiathèque de Felletin, les ouvrages que vous souhaitez lire ou consulter. Ces ouvrages seront alors à votre disposition en mairie de Croze.

Il est possible de consulter le site Internet de la médiathèque de Felletin pour faire son choix sur le catalogue en ligne. La consultation de ce site peut également se faire à la mairie, aux heures d'ouverture habituelles.

Le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin

- [Présentation du parc](#)
- [Carte géographique](#)
- [Missions, savoir-faire, fonctionnement](#)
- [Actions à destination du public](#)
- [Autres champs de compétences](#)
- [Un nouveau site](#)
- [Informations pratiques](#)

LE PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

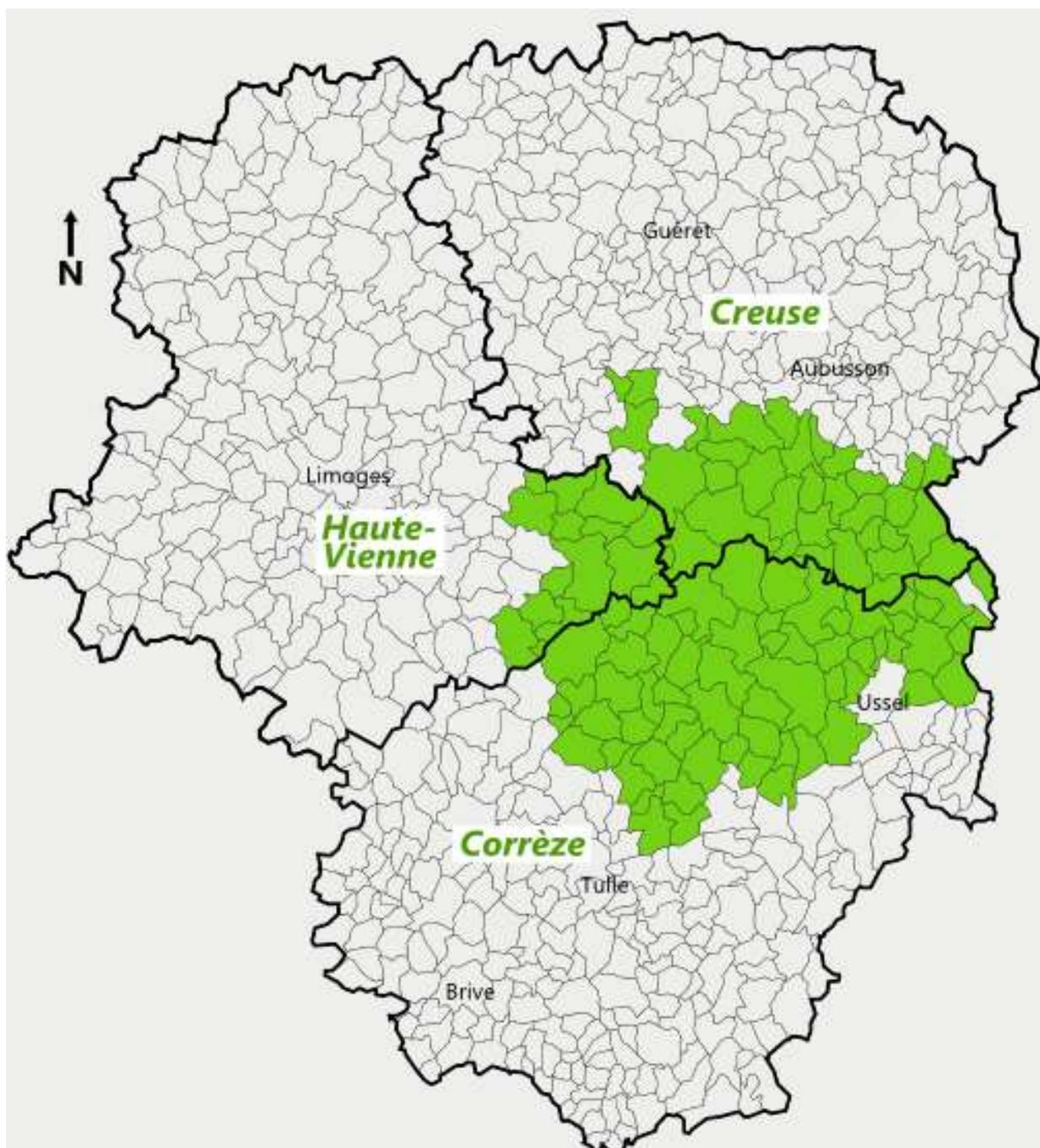
Présentation et carte

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est un parc naturel régional français créé en 2004, situé à cheval sur **les trois départements** de la **région Limousin** (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne).

La commune de CROZE est située sur le territoire de ce Parc Naturel Régional.

S'étendant sur 3 143 km², ce qui en fait le sixième PNR par la superficie, le parc s'organise autour du plateau de Millevaches, vaste ensemble hercynien de nature granitique de la périphérie occidentale du Massif central, qui s'étage entre 400 et 1 000 mètres d'altitude et plusieurs plateaux et petits massifs périphériques. Le plateau est représentatif d'une diversité de paysages humides de façade océanique (landes, tourbières, espaces boisés et prairies agricoles).

Le parc est peuplé de près de 40 000 habitants répartis sur 113 communes.



Un PNR est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Ce territoire s'organise autour d'un projet concerté de développement durable.

Ses missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

Son savoir-faire :

Le savoir-faire du Parc réside dans sa capacité à stimuler et mettre en relation des partenaires, à coordonner et orchestrer des actions, à monter des projets, à être à l'initiative d'actions innovantes sur son territoire :

- Des actions de protection de ses richesses naturelles et de ses paysages
- Des actions de mise en valeur et d'animation de son patrimoine culturel
- Des actions de soutien et de valorisation des activités économiques
- Des actions d'accueil, de sensibilisation au patrimoine

Son fonctionnement :

Les actions du PNR sont arrêtées et mises en œuvre par son organisme de gestion en référence à une charte. Cet organisme de gestion est un syndicat mixte regroupant la Région et les communes de son territoire, c'est donc un établissement public.

Il dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'équipement autonome. Il est alimenté par la Région, les départements, les communes, les groupements de communes et l'Etat.

Ses actions à destination du public pour :

• **BOUGER**

Le Parc propose des randonnées, des circuits-découvertes, des balades à vélo, des activités nautiques et aquatiques, des activités nordiques, du vol libre, des courses d'orientation.

• **DECOUVRIR**

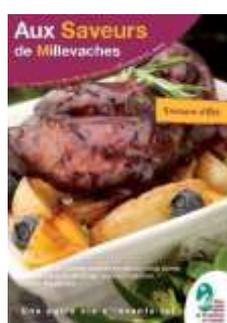
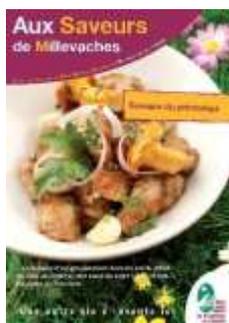
Le Parc valorise des sites et des sentiers de découverte et d'interprétation. Il a mis en œuvre la route des savoir-faire, c'est-à-dire, la découverte d'un réseau d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs, d'artistes, etc.

• **SEJOURNER**

Le Parc sélectionne et recommande des gîtes et des locations, des hôtels, des chambres d'hôtes, des hébergements collectifs et des hébergements de plein air.

• **SE RESTAURER**

Le Parc recommande des tables d'hôtes, des restaurants. Il a édité les « livrets des saveurs », recueils des meilleures recettes de cuisine locale et traditionnelle.



Autres champs de compétences du Parc naturel Régional

Les espaces naturels et la biodiversité :

- La charte forestière de territoire
L'élaboration de sa charte forestière de territoire (diagnostic territorial, orientation, plan pluriannuel d'actions) a permis au Parc de définir une stratégie forestière partagée par le plus grand nombre. Sa réalisation nécessite la mise en œuvre d'une action constante. Il s'agit d'un outil de développement territorial durable qui doit intégrer une approche multifonctionnelle : économique, sociale et environnementale.
- Les sites géographiques particulièrement rares et intéressants
- Les espaces contenant des espèces remarquables
- Les paysages et la charte paysagère

Les eaux et les milieux aquatiques :

- Les contrats de territoire
- Les outils de la gestion de l'eau
- La gestion du réseau des zones humides

L'énergie climat et habitat :

- La mobilité sur le Parc et le covoiturage
- Le PCET (Plan Climat Energie Territoire)
- Le CEP (Conseil Energie Partagée)
- La réhabilitation de l'habitat

Le tourisme, l'économie durable et l'agriculture :

- Le tourisme avec les gîtes Retrouvance
- L'ESS (économie sociale et solidaire)
- L'agriculture et les circuits courts, la relocalisation de l'alimentation
- La coopération Inter parcs

Le patrimoine bâti, la culture et l'éducation :

- Le patrimoine bâti, une charte de qualité, la gestion des aides, le partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui permet l'obtention d'aides à la rénovation
- Le soutien aux actions culturelles, avec le FACT (Fonds d'Actions Culturelles Territoriales), le soutien d'associations, de manifestations, l'accompagnement de projets culturels.

L'éducation au territoire :

- Les actions éducatives scolaires
- Les outils et supports pédagogiques
- La sensibilisation du grand public
- Les bistrotts : Les Parcs naturels régionaux du Massif central, réunis au sein de l'association IPAMAC, l'association Pays'Sage et la Chambre économique de Corrèze ont souhaité explorer le rôle de la culture dans l'attractivité des territoires et l'accueil de nouveaux arrivants en travaillant sur la question du dernier commerce du village à travers l'exemple du « bistrot ». Proposer des programmations culturelles dans les bistrotts présente ainsi clairement un triple intérêt : favoriser une offre culturelle de proximité ; aider au maintien de ces bistrotts comme lieux de vie et d'activité économique ; accompagner et valoriser les artistes du Massif central. C'est fort de ces constats que l'association Pays'Sage, active sur le PNR de Millevaches en Limousin, a par exemple mis en place les désormais célèbres « bistrotts d'hiver ».

UN NOUVEAU SITE INFORMATIONS PRATIQUES

Les agents du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ont investi, début janvier, leur **nouveau siège, à Millevaches**. C'est en haute-Corrèze que le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a trouvé son nouvel écrin pour rayonner sur un territoire entre Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

Les 27 salariés que comptaient les structures de Meymac, en Corrèze, et de Gentioux, en Creuse, ont définitivement investi **leurs nouveaux bureaux de près de 480 m² dans le bourg de Millevaches**. Une fusion des deux structures pour une symbiose des équipes et des actions autour des 113 communes de leur territoire. Installés dans une ancienne ferme datant de 1849, une quinzaine de bureaux sur deux niveaux et une maisonnette d'accueil ouverte au public ont été aménagés durant le chantier qui aura duré près d'un an.

Commencés en novembre 2013 et achevés en octobre 2014 (pour un budget prévisionnel de près d'un million d'euros, financés à 80 % par l'Europe, la Région et le Département de la Corrèze), les travaux ont été réalisés par dix entreprises locales et ont incorporé dans la bâtisse des matériaux isolants performants avec chauffage aux granulés bois. Réalisés par dix entreprises locales, les travaux ont entièrement redessiné le bâtiment avec au bout **une maisonnette pour l'accueil du public**. Cette maisonnette se veut désormais une vitrine du territoire du Parc pour les visiteurs et touristes avec un espace cartographie et exposition mais aussi un futur point de départ de circuits. L'idée est de donner envie de découvrir le territoire du Parc, même s'il ne s'agit pas d'un office de tourisme ni d'un musée. La mairie a également mutualisé sa salle des fêtes pour que puissent être organisées des rencontres avec tous les partenaires du Parc.

Face à la maisonnette, une scénographie, qui sera installée au printemps, va compléter l'ensemble avec des mobiliers de découverte en fer forgé, des banquettes panoramiques pour contempler le paysage et l'interpréter, des lunettes sur l'histoire du lieu (la vie familiale à la ferme, le travail des femmes), des plateaux de présentation de la biodiversité, de la forêt, des tourbières, l'eau et les espèces associées. Un tour d'horizon des richesses naturelles et patrimoniales invitant à la balade.



Informations pratiques :

Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
05.55.96.97.00

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Sites :

<http://www.pnr-millevaches.fr/>

<https://www.facebook.com/pnr.millevaches>

Les prochaines élections

- [Les élections départementales](#)
- [Les élections régionales](#)

LES ELECTIONS EN 2015

En 2015, auront lieu deux élections importantes directement liées à la réforme territoriale.

Il s'agit :

- des élections **départementales** (anciennes cantonales) au mois de **mars**,
- des élections **régionales** au mois de **décembre**.

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le département de la Creuse comptait **27 cantons** depuis 1973. À partir de 2015, ce nombre est réduit à **15 cantons** à la suite du redécoupage de 2014.

Dans la poursuite de la réforme territoriale engagée en 2010, l'Assemblée Nationale a adopté définitivement le 17 avril 2013 la réforme du mode de scrutin pour les élections départementales destinée à garantir la parité hommes/femmes.

Les lois ont été promulguées le 17 mai 2013.

À partir de mars 2015, date du premier renouvellement général des assemblées départementales suivant la publication du décret, **les conseillers départementaux seront élus au scrutin majoritaire binominal mixte**.

Les électeurs de chaque canton éliront au Conseil départemental, nouvelle appellation du Conseil général, deux membres de sexe différent, qui se présenteront en binôme de candidats. Les conseillers départementaux seront élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire à deux tours, l'accès au second tour nécessitant 10 % des inscrits au 1er tour. En outre la totalité des conseillers départementaux sera renouvelée.

Liste des nouveaux cantons

- Ahun (27 communes)
- Aubusson (21 communes)
- Auzances (35 communes)
- Bonnat (18 communes)
- Bourganeuf (17 communes)
- Boussac (17 communes)
- Dun-le-Palestel (17 communes)
- Evaux-les-Bains (17 communes)
- **Felletin (19 communes)**
- Gouzou (26 communes)
- Le Grand-Bourg (17 communes)
- Guéret 1 (4 communes et une partie de Guéret)
- Guéret 2 (6 communes et une partie de Guéret)
- Saint-Vaury (11 communes)
- La Souterraine (7 communes)

Le canton de FELLETIN

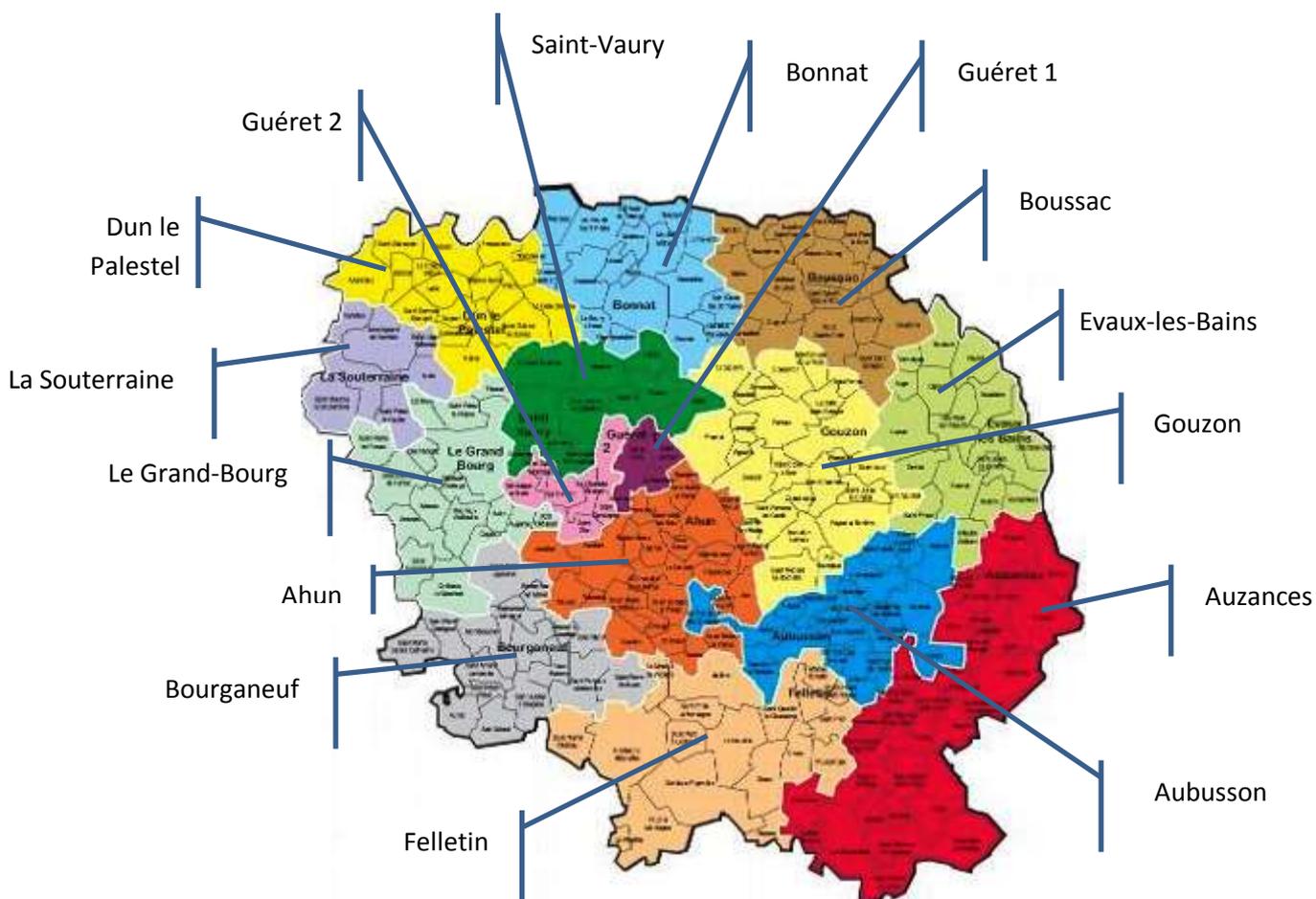
Croze

Faux-la-Montagne
Felletin
Féniers
Gentioux-Pigerolles
Gioux
Le Monteil-au-Vicomte
Moutier-Rozeille
La Nouaille
Poussanges
Royère-de-Vassivière
Saint-Frion
Saint-Marc-à-Loubaud
Saint-Martin-Château
Saint-Quentin-la-Chabanne
Saint-Yrieix-la-Montagne
Sainte-Feyre-la-Montagne
Vallièze
La Villedieu

Les anciens cantons



Les nouveaux cantons



LES ELECTIONS REGIONALES

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de **décembre 2015** afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours. Les dates précises seront fixées au cours de l'année.

L'élection régionale en France est une consultation électorale permettant d'élire les conseillers régionaux qui siègent au conseil régional. Elle a été instituée au suffrage universel direct par la loi du 2 mars 1982.

La loi de réforme territoriale a substitué aux 22 régions métropolitaines existantes **13 régions constituées par l'addition de régions sans modification des départements qui les composent.**

A ces 13 régions s'ajoute naturellement la France d'Outre-mer.

Le **Limousin** fait à présent partie d'une nouvelle grande région avec **Aquitaine** et **Poitou-Charentes**.

CARTE DES NOUVELLES REGIONS



Infos pratiques

- [Horaires d'ouverture de la mairie](#)
- [Tarifs de location de la salle des fêtes](#)
- [Tarifs des photocopies](#)
- [Défiibrillateur](#)
- [Numéros d'urgence](#)
- [Consultations au centre hospitalier d'Aubusson](#)
- [Radon](#)
- [Monoxyde de carbone](#)
- [Carte d'identité](#)
- [Carte grise](#)

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public le **mardi** et le **vendredi de 9H00 à 12H00**.

Vous pouvez contacter le secrétariat assuré par Madame GREGOIRE Chantal, aux numéros suivant :

Tel : 05.55.66.93.52

Fax : 05.55.66.94.63

Mail : mairie-croze23@orange.fr

Vous pouvez également contacter le maire et le premier adjoint aux numéros suivant :

Maire : 06.78.00.67.09 ou 09.66.86.64.59

1er adjoint : 06.17.57.30.13 ou 05.55.67.54.62

Tarifs de location de la salle des fêtes :

Manifestations	Tarifs en €
Animation	40,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	80,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune	120,00 €
Location dans le cadre d'une exposition	153,00 €

Nota bene : un forfait chauffage peut être appliqué pour la somme forfaitaire de 30,00 € (association gratuit).

Tarifs des photocopies :

Formats	Tarifs en €
A4	0,20 €
A3	0,40 €

Défibrillateur :

Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.



A partir du 1^{er} octobre 2012, partout en Creuse

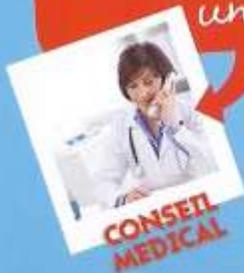
LA NUIT LE WEEK-END

POUR JOINDRE UN MÉDECIN

je compose le

05 55 41 82 02

un médecin me répond



AU CABINET
DU MÉDECIN
DE GARDE

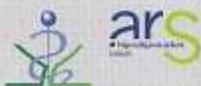


POUR LES
SITUATIONS
EXCEPTIONNELLES
VISITE À DOMICILE

BESOIN DE SECOURS URGENTS

je compose le

15



**Pour les problèmes de santé
qui ne peuvent pas attendre**

l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

le soir à partir de 20h, la nuit, le samedi
après-midi, le dimanche, les jours fériés
et les jours de pont.

POUR JOINDRE UN MÉDECIN COMPOSEZ LE

05 55 41 82 02

L'agent de régulation qui vous répond,
vous met en relation téléphonique avec un médecin.

En fonction de votre état de santé, ce médecin prendra la
décision qui s'impose :

- soit il vous donnera **les conseils médicaux** nécessaires,
- soit il contactera le médecin de garde pour que vous vous
rendiez à son cabinet pour **une consultation,**
- soit, **si votre état de santé le justifie,** il demandera à un
médecin de garde de **se rendre à votre domicile.**

EN CAS D'URGENCE GRAVE COMPOSEZ LE

15

LES CONSULTATIONS AU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

Consultations site LE MONT 50, rue Henri Dunant 23200 AUBUSSON			Consultations site de la CROIX BLANCHE 3, Côte Ribière 23200 MOUTIER-ROZEILLE		
Addictologie (alcool, toxicomanie, addictions comportementales)	Tous les mardis matins	Mme BOUAS	Pneumologie	Tous les mardis matins	Dr IBRAHIM
Diététique	Un mercredi par mois	Mme LABOUESSE	Orthopédie	Tous les lundis et mercredis après-midis et les vendredis matins	Dr MALLET Dr GABISON
Neurologie	Un vendredi tous les quinze jours	Dr CONDET	Gastro-entérologie	Un lundi après-midi tous les quinze jours	Dr TENSAOUTI
Sage-femme	Tous les lundis avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme CARADET	Endocrinologie	Tous les mardis	Dr JADAUD
Sage-femme	Tous les mardis après-midis et jeudis matins : rééducation périnéale	Mme SMAGGHE-ROBERT	Gynécologie	Un lundi après-midi tous les quinze jours	Dr KAPELLA
Sophrologie	Le mardi et le mercredi de la deuxième semaine du mois	Mme HERRY		Un mercredi matin tous les quinze jours	Dr MASSRI
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50 Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme SMAGGHE-ROBERT : appeler au 06.03.95.19.06			Cardiologie	Tous les matins du lundi au vendredi	Dr TEYSSONNEYRE
			Anesthésie	Les lundis et mercredis après-midis	Dr LAGARRIGUE
			O.R.L.	Tous les vendredis	Dr BLUM
			Ophtalmologie	Les mardis tous les quinze jours	Dr BENAYOUN
			Urologie	Le jeudi après-midi tous les quinze jours	Dr LANOE
			Chirurgie digestive	Tous les vendredis après-midis	Dr FERRANDIS Dr CHOKAIRI Dr JAWAD
			Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.72 ou 05.55.83.60.71		

Comment mesurer la concentration en radon dans son logement ?

La mesure de la concentration en radon s'effectue pendant deux mois, sur la période du **15 septembre au 30 avril** (saison de chauffe), à l'aide d'un dosimètre à installer soi-même dans une des pièces de vie de l'habitation et dans les conditions habituelles d'occupation du logement. Le dosimètre est ensuite analysé en laboratoire.

Où trouver des kits de mesure ?

Dans le cadre de la campagne de prévention 2014/2015, des kits de mesure gratuits sont disponibles (un par foyer) dans **les pharmacies et les mairies** des territoires des Contrats Locaux de Santé de Bourgneuf-Royère / Aubusson-Felletin pour la Creuse et de Haute Corrèze pour la Corrèze.



A qui et où, retourner le dosimètre ?

Après la période de mesure, il suffit de retourner le dosimètre dans son sachet spécifique, à **l'animateur de la campagne de votre département**, en utilisant l'enveloppe à bulle pré-affranchie pour le retour. C'est simple et gratuit!

Comment est interprétée votre mesure ?

Après analyse de votre dosimètre en laboratoire, le résultat de la mesure vous sera adressé, par courrier, avec des **conseils adaptés** en fonction de la concentration en radon relevée.

La Campagne de Prévention **SANTÉ & RADON** 2014-2015 réalisée à titre expérimental sur les territoires des Contrats Locaux de Santé de *Bourgneuf-Royère / Aubusson-Felletin / Haute Corrèze*, est animée par les CPIE de la Creuse et de la Corrèze.

Elle est réalisée sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé du Limousin

Informations sur la campagne de dépistage:



PAYS CREUSOIS
CPIE des Pays Creusois
16, rue Alexandre Guillon
23 000 Guéret
www.cpiepayscreusois.com



CORREZE
CPIE de la Corrèze
Rue de l'église
19 160 Neuvic
www.cpiecorreze.com



www.ars.limousin.sante.fr

Informations sur le radon:

www.ars.limousin.sante.fr

www.asn.fr

www.irsn.fr

www.cstb.fr

Respirez-vous du RADON dans votre logement ?

**TESTEZ
GRATUITEMENT
votre habitat
avec un
KIT DE MESURE**



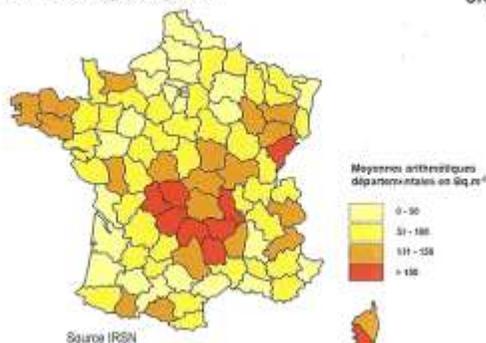
Campagne de dépistage du radon sur
les territoires des Contrats Locaux de Santé
Bourgneuf-Royère / Aubusson-Felletin
et Haute Corrèze.



Qu'est-ce que le radon ?

C'est un gaz radioactif d'origine naturelle, incolore, inodore et sans saveur. Il provient de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Présent partout à la surface de la planète, le radon s'échappe surtout des sous-sols granitiques et volcaniques. Il migre du sol jusqu'à l'atmosphère où sa concentration varie notamment en fonction de la géologie et des conditions météorologiques.

Les campagnes de mesures réalisées en France, ont montré que le Limousin est l'une des régions où les concentrations moyennes en radon sont les plus élevées dans les habitations.



A l'air libre, le radon est dilué. Sa concentration est donc faible. Dans l'espace plus confiné d'un bâtiment, il peut au contraire s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

Il peut s'infiltrer à travers une dalle poreuse, une fissure, le passage mal colmaté d'une canalisation..., et se trouver piégé à l'intérieur d'un bâtiment insuffisamment ventilé.

Quel est le risque ?

L'inhalation de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon.

Ce serait la seconde cause de cancer du poumon après le tabac. Ce risque augmente avec la concentration et le temps passé dans les locaux. Pour un fumeur, le risque de développer un cancer du poumon est multiplié par 20, à exposition au radon égale.

Le risque de développer un cancer est multiplié par deux pour une personne exposée toute sa vie à une concentration en radon de 400 Bq/m³.*



* un Bq/m³ correspond à la désintégration d'un atome de radon par seconde et par m³ d'air.

Comment tester la concentration en radon dans son logement ?

Pour dépister la présence du radon dans son habitation et son taux de concentration, il est nécessaire d'effectuer une mesure fiable avec un dosimètre.

Selon l'activité volumique relevée (faible, moyenne ou élevée), il convient de mettre en œuvre des actions ciblées pour réduire la concentration en radon.

Quelques pistes d'actions :

Pour les risques faibles et moyens, jusqu'à 1000 Bq/m³:

- **Aérer les pièces** en ouvrant les fenêtres au moins une fois par jour pendant 10 mn. En cas de présence de ventilation mécanique, s'assurer que les entrées et sorties d'air ne sont pas obturées. Entretenez-les!
- **Ventiler les vide-sanitaires et les caves** ou les sous-sols du bâtiment par les soupiraux, s'ils existent.
- **Réduire les remontées capillaires** et/ou les supprimer pour garantir l'étanchéité à l'eau du sol du bâtiment (ex.: drainage périphérique...).
- **S'assurer de l'étanchéité** des voies d'entrée du radon (murs, planchers, passages de canalisations et de réseaux, fissures, accès aux caves et sous-sols...).

Pour les risques élevés, supérieur à 1000 Bq/m³:

- **Faire réaliser un diagnostic** du bâtiment par un professionnel, afin de définir les travaux nécessaires pour abaisser la concentration en radon.

Risques faibles

> Actions préventives

200 Bq/m³**

Risques moyens

> Actions correctives nécessaires

300 Bq/m³

Risques élevés

> Actions correctives indispensables

1000 Bq/m³

Activité volumique

** Valeur guide pour les bâtiments neufs

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours :**
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS)** de votre région
- **Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)** de votre mairie
- **Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV)** relevant de votre région
- **Un professionnel qualifié :** plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr



LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



10+5^{ans}

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.



>>>> L'Etat simplifie vos démarches <<<<<

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations

www.interieur.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr

Taxes de gestion (4 €) + frais d'acheminement (2,50 €) sont compris dans le tableau ci-dessous

Puissance fiscale (CV)	Véhicules de MOINS de 10 ANS			Véhicules de PLUS de 10 ANS		
	Voitures (Genre VP)	Camionnettes (Genre CTTE) TP incluse	Motos, Vélomoteurs, Camions*, Cars*	Voitures (Genre VP)	Camionnettes (Genre CTTE) TP incluse	Motos Vélomoteurs Camions*, Cars*
1	48,50	82,50	27,50	27,50	61,50	17,50
2	90,50	124,50	48,50	48,50	82,50	27,50
3	132,50	166,50	69,50	69,50	103,50	38,50
4	174,50	208,50	90,50	90,50	124,50	48,50
5	216,50	250,50	111,50	111,50	145,50	59,50
6	258,50	292,50	132,50	132,50	166,50	69,50
7	300,50	334,50	153,50	153,50	187,50	80,50
8	342,50	376,50	174,50	174,50	208,50	90,50
9	384,50	418,50	195,50	195,50	229,50	101,50
10	426,50	460,50	216,50	216,50	250,50	111,50
11	468,50	502,50	237,50	237,50	271,50	122,50
12	510,50	544,50	258,50	258,50	292,50	132,50
13	552,50	586,50	279,50	279,50	313,50	143,50
14	594,50	628,50	300,50	300,50	334,50	153,50
15	636,50	670,50	321,50	321,50	355,50	164,50
16	678,50	712,50	342,50	342,50	376,50	174,50
17	720,50	754,50	363,50	363,50	397,50	185,50
18	762,50	796,50	384,50	384,50	418,50	195,50
19	804,50	838,50	405,50	405,50	439,50	206,50
20	846,50	880,50	426,50	426,50	460,50	216,50
21	888,50	922,50	447,50	447,50	481,50	227,50
22	930,50	964,50	468,50	468,50	502,50	237,50
23	972,50	1 006,50	489,50	489,50	523,50	248,50
24	1 014,50	1 048,50	510,50	510,50	544,50	258,50
25	1 056,50	1 090,50	531,50	531,50	565,50	269,50
26	1 098,50	1 132,50	552,50	552,50	586,50	279,50
27	1 140,50	1 174,50	573,50	573,50	607,50	290,50
28	1 182,50	1 216,50	594,50	594,50	628,50	300,50

* AJOUTER LA TAXE PARAFISCALE (ci-dessous)

TAXES PARAFISCALES				
Véhicules automobiles de transports de marchandises dont le PTAC <= 3,5 T	34	Changement de domicile et/ou d'état matrimonial	2,50	
	127	Modification d'état-civil (francisation)	48,50	
		Changement de dénomination sociale (n° siret inchangé)	vélomoteurs, motos <125 cm3	17,50
	autres véhicules		48,50	
dont le PTAC > 3,5 T et < 6 T	189	DUPLICATA	vélomoteurs, motos <125 cm3	17,50
dont le PTAC >= 6 T et < 11 T	285		autres véhicules	48,50
dont le PTAC >= 11 T	285	Remorques, tracteurs agricoles, séries TT, caravanes	69,50	
Tracteurs routiers	285	Changement de locataire	48,50	
Véhicules de transports en commun de voyageurs		Modifications des caractéristiques techniques du véhicule (sans changement de propriétaire)	48,50	
Véhicules à énergie électrique, gaz naturel ou GPL :				
(uniquement frais d'acheminement + taxe parafiscale + éco-taxe)				
		Immatriculation W (professionnels de l'automobile)	90,50	
		Immatriculation provisoire WW	46,00	

I.P.N.S.
Mairie de Croze
La Grattade 23500 CROZE
Ne pas jeter sur la voie publique